

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00192

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA
REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 73
Nombre de pouvoirs : 18
Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR,
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI représenté par
Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 29 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190523-D20190019210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

Pouvoirs :

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Florent PIGEON, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

En matière d'habitat social, le projet d'agglomération oriente l'action de la Métropole vers le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale, son renouvellement et sa réhabilitation.

Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat prévoit ainsi de soutenir :

- la démolition du parc HLM déqualifié situé dans les quartiers du Contrat de Ville ;
- la reconstitution d'une partie de l'offre HLM démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers du Contrat de Ville ;
- la production de résidences HLM qui participent à l'accueil de publics spécifiques, au renouvellement du tissu immobilier existant ou au rééquilibrage territorial de l'offre HLM ;
- la réhabilitation thermique du parc HLM.

Le présent rapport a pour objet de proposer des modalités de soutien de droit commun à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux, ainsi qu'une programmation.

Il est proposé que la Métropole soutienne à hauteur de 3 500 € par logement les logements locatifs sociaux qui, après travaux de réhabilitation thermique, ne sont plus en étiquette Energie E, F, G du diagnostic de performance énergétique (consommation d'énergie inférieure à 231 kWh/m²/an) et soit atteignent l'étiquette A, B ou C (hors logements déjà dans ces classes), soit obtiennent un gain minimum de 80 kWh/m²/an.

En cas de besoin, les critères de priorisation suivants pourront être utilisés : volume de logements, ambition thermique, couplage avec des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou les seniors, couplage avec des travaux d'amélioration dans les logements (hors travaux de mise aux normes), loyer inchangé dans les communes de type 2 de la Convention Intercommunale d'Attribution.

Les bénéficiaires du soutien financier de la Métropole sont les organismes de logement social agréés par l'Etat (Offices Publics de l'Habitat, Entreprises Sociales pour l'Habitat, SA Union d'Economie Sociale...).

Sur la base de ces modalités de participation financière, il est proposé d'adopter une programmation.

Cette programmation compte dix-huit opérations de réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux situées dans huit communes et portées par sept organismes de logement social pour un total de 1 041 logements.

Le soutien financier de Saint-Etienne Métropole à l'ensemble des opérations est de 3 643 500 €.

Il est précisé que, pour chaque opération, l'organisme de logement social bénéficiaire supporte au moins 20 % du coût d'opération.

Les opérations soutenues financièrement par Saint-Etienne Métropole feront l'objet d'une convention signée avec chaque organisme de logement social bénéficiaire précisant les modalités de versement de la subvention métropolitaine. Le paiement se fera en dix annuités.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **adopte les modalités de soutien de droit commun à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux ;**
- **valide la programmation présentée et le montant de la participation financière de la Métropole à hauteur de 3 643 500 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de participation financière avec chaque bénéficiaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération ONA, destination LLSR3 du budget habitat sur les exercices 2019 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

PROGRAMMATION DE SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Bailleur social	Adresse de l'opération		Nombre de logements	Montant de subvention
Cité Nouvelle	Saint-Etienne	"Bel Air 1", 2 à 10 allée du Magnolia	40	140 000 €
Cité Nouvelle	Saint-Etienne	"Bel Air 2", 2 rue Montaigne	76	266 000 €
Cité Nouvelle	Saint-Etienne	21 à 25 rue Charles de Freycinet	49	171 500 €
Gier-Pilat Habitat	Saint-Chamond	"Croix Berthaud", 9 à 37 square Henri Dunant	300	1 050 000 €
Immobilière Rhône-Alpes	Fraisses	"Périvaure", 1 à 11 rue Emile Zola	48	168 000 €
Immobilière Rhône-Alpes	Rive-de-Gier	"La Roche", 14, 21 et 23 rue des Peschures, 2 et 4 allée n°1 des Peschures & 2 allée n°2 des Peschures	35	122 500 €
Immobilière Rhône-Alpes	Rive-de-Gier	"Les Peschures", 39 à 45 rue des Peschures	12	42 000 €
Le Toit Forézien	La Fouillouse	66 rue de la Libération	6	21 000 €
Le Toit Forézien	Saint-Etienne	7 A rue Chomier	11	38 500 €
Le Toit Forézien	Saint-Etienne	"Allemane", 5 rue Jean Allemane	7	24 500 €
Le Toit Forézien	Saint-Priest-en-Jarez	"Les Bierces", 43 à 51 rue des Bierces	39	136 500 €
Loire Habitat	Lorette	"Pasteur", Rues Eugénie Brosse, Fleury Thevenet & du Pilat	92	322 000 €
Loire Habitat	Saint-Etienne	103 rue de la Richelandière	60	210 000 €

Bailleur social	Adresse de l'opération		Nombre de logements	Montant de subvention
Métropole Habitat Saint-Etienne	Saint-Etienne	"Prostyle", 2 rue Barroin & 56 rue Bergson	60	210 000 €
Métropole Habitat Saint-Etienne	Saint-Etienne	"Trois Glorieuses", 25 à 29 rue des Trois Glorieuses & 55-57 rue de la Tour	95	332 500 €
Ondaine Habitat	Le Chambon-Feugerolles	2 à 12 rue Crozet Frères	32	112 000 €
Ondaine Habitat	Le Chambon-Feugerolles	79 rue de la République & 1-3 ZI les Platanes	45	157 500 €
Ondaine Habitat	Saint-Etienne	15 rue du Bois d'Avaize	34	119 000 €
Total			1 041	3 643 500 €